

COMMUNE DE RIOUX
SÉANCE DU 27 MAI 2021

Le 27 mai 2021 à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Rionx se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 18 mai 2021 sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Philippe SOULISSE, François TURPIN, Jean-Michel MEGRAUD, Francis BONNIN, Jean-Joël BODIN, Stéphane BOUILLON, Benoît BRIDIER, Daniel FAURE,
Mmes Sylvie VIGNAUD, Gaëlle LUCAZEAU, Nadège GERBIER

ABSENTS EXCUSÉS : Nicolas CHAUDET, Sylvain GOUGEON, Claude LOISEAU, Nathalie DUCHIRON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Nadège GERBIER.

Sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE, la séance est ouverte à 20 heures 30
A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2021.

I PERSONNEL – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT dispositif CAE
Parcours Emploi Compétences (PEC).

Vu le code du travail ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu l'arrêté de Mme La Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine du 1 mars 2021 portant sur les modalités de prescription et les montants de l'aide à l'insertion professionnelle des Parcours Emploi Compétences (P.E.C.).

Le maire informe le Conseil :

Les Parcours Emploi Compétence (PEC), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018 s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le code du travail. Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de l'affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance (SMIC) par heure travaillée. De plus, la collectivité est exonérée des cotisations patronales au titre de l'assurance sociale et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage et de la participation due au titre de l'effort de construction.

M. Le Maire propose aux conseillers de signer une convention avec Pole emploi conclue entre l'employeur et le prescripteur.

COMMUNE DE RIOUX SÉANCE DU 27 MAI 2021

Il propose également :

Le recrutement d'un C.A.E. dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétence » pour les fonctions d'agent au service technique à temps non complet à raison de 26 heures/semaine à compter du 14 juin 2021.

Il précise que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité** :

- **d'adopter** la proposition du Maire ;
- **de l'autoriser** à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et de signer les actes correspondants ;
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

II TRAVAUX VOIRIE - Broyage

Monsieur le Maire demande à M.M Benoit BRIDIER et Jean-Joël BODIN de se retirer de la salle pour ne pas prendre part à cette délibération qui les concerne.

Monsieur le Maire présente les devis des 3 entreprises ayant répondu à ce marché de travaux de voirie : SARL Jean-Jacques BITEAU, SARL Benoit BRIDIER, SARL BODIN.

Les tarifs sont identiques pour les 3 entreprises (main d'œuvre et carburant compris) à savoir :

- intervention avec tracteur et bras avec lamier : 80 €/ heure
- intervention avec tracteur et bras avec broyeur : 70€/ heure
- intervention avec tracteur et broyeur d'accotement : 65€ / heure

Sachant qu'annuellement il faut prévoir 2 ou 3 passages sur les chemins communaux d'une longueur totale de 33 kilomètres.

Au cours de la discussion, plusieurs conseillers estiment impossible de choisir entre les trois entreprises faute de comparaison sur la qualité du travail fourni qui ne pourra être faite qu'a posteriori.

La majorité des membres présents propose donc une répartition de la charge de travail sur les 3 candidats ; l'ensemble des chemins pouvant être divisé afin d'affecter un secteur à chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** à la majorité des membres présents :

- **d'attribuer** les travaux de voirie aux 3 entreprises ayant fourni un devis dont les tarifs sont identiques.
- **de diviser** la longueur de voirie en 3 secteurs afin qu'un comparatif sur la qualité du travail puisse être fait à la fin de l'année.

III WIFI PUBLIC - Programme LE PHARE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane BOUILLON afin qu'il présente le dossier de connexion internet gratuite.

Le Phare est une solution de wifi public déployée par Soluris (le fournisseur informatique de la commune) pour simplifier l'accès à internet des visiteurs.

COMMUNE DE RIOUX SÉANCE DU 27 MAI 2021

Ceux-ci renseignent une seule fois leur adresse e-mail, après avoir accepté les conditions d'utilisation, ils peuvent surfer automatiquement et gratuitement sur le wifi LE PHARE lorsqu'ils passent à proximité des établissements équipés.

Pour notre commune, il est nécessaire d'installer 2 bornes pour couvrir la place de la mairie, la place du multi-services jusqu'à l'église et l'intérieur de la mairie. Pour l'intérieur de la mairie, il est possible également d'installer un modem ADSL et un boîtier Sophos XG avec un abonnement sécurisé.

Après discussion, les conseillers à l'unanimité **DÉCIDENT** :

- **la réactualisation du devis du boîtier Sophos** pour proposer une connexion wifi gratuite à l'intérieur de la mairie pour éviter l'installation d'une borne.
- **de faire venir un technicien** du syndicat Soluris afin de vérifier l'efficacité de l'installation d'une borne wifi Le Phare en bordure de toiture de la mairie pour une connexion accessible à environ 100m.
- **Accepte l'abonnement** lié à la borne wifi Le Phare qui inclut la fourniture d'une connexion publique sécurisée territoriale, le respect des obligations légales et la maintenance du service. Les frais d'accès au service incluant le paramétrage de la borne et son envoi.

IV ACQUISITION DE MOBILIER - Tables pour la Salle des Fêtes

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvie VIGNAUD pour qu'elle présente les devis des fournisseurs contactés pour l'achat d'un lot de tables pour la salle des fêtes.

Les tables choisies sont de fabrication française, avec un piétement pliable et empilable, permettant leur transport sur des chariots, avec un plateau mélaminé d'une épaisseur de 25mm résistant aux chocs.

- Société COMAT § VALCO : le devis pour un lot de 50 tables avec 3 chariots s'élève à 8 220,00 € TTC
- Société JPP : le devis pour un lot de 50 tables avec 4 chariots s'élève à 8 456,23 € TTC
- Société SÉMIO : le devis pour un lot de 50 tables avec 5 chariots s'élève à 8 412,00 € TTC

Après exposé, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir arrêter définitivement le choix du fournisseur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE à l'unanimité** :

- **de retenir la proposition** de la Société SEMIO pour la fourniture de 50 tables avec 5 chariots de stockage pour un montant total TTC de 8 412,00 €
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à passer commande auprès de ce fournisseur.

V ACQUISITION DE TABLES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2021

Suite à la décision d'acquérir un lot de 50 tables dans le but d'améliorer le confort de la salle des fêtes, il est nécessaire d'augmenter le budget de l'opération 191 : Tables salle des fêtes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

COMMUNE DE RIOUX
SÉANCE DU 27 MAI 2021

DÉCIDE de procéder aux modifications suivantes sur le budget de l'exercice 2021 :

Section investissement

DÉPENSES A OUVRIR			DÉPENSES A RÉDUIRE		
Article	Nature	Montant	Article	Nature	Montant
2184 Op. 191	Acquisition de tables	2 300,00 €	020	Dépenses Imprévues	2 300,00 €

VI SYNDICAT DE LA VOIRIE – Modification des statuts et proposition d'intégration de nouvelles collectivités

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 31 mars 2021, le Comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie, a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès de ce syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membres du Syndicat :

- Le Conseil départemental,
- La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan,
- La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique,
- La Communauté d'Agglomération de Saintes,
- La Communauté de Communes de la Haute-Saintonge,
- La Communauté de Communes du Bassin de Marennes,
- La Communauté de Communes des Vals de Saintonge
- La Ville de Rochefort
- Le SIVU Brizambourg- Bercloux – Ecoyeux,
- Le SIVOM Barzan – Chenac Saint Seurin d'Uzet,
- Le SIVOM Migron – le Seure – Villars les Bois
- le SIVOM Saint Césaire – Saint Bris des Bois,
- Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu.

2) Le syndicat de la voirie, syndicat mixte fermé, devient un syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.

3) Le syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :

- Voirie et pluvial,
- Développement économique
- Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux.

4) La représentativité auprès du syndicat de la Voirie :

- Pour les communes de moins de 15 000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :

COMMUNE DE RIOUX
SÉANCE DU 27 MAI 2021

- Pour une population totale des communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire.
- Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton.
- ✓ Pour les Communes de 15 000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales :
 - désignation de deux délégués titulaires
- ✓ Pour le Conseil départemental :
 - désignation d'un délégué titulaire.

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second suppléant, à l'identique des statuts précédents.

Le Conseil Municipal :

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-18, L.5211-20 et L.5721-1 et suivants,

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie ;

Considérant que chaque membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois, à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l'intégration de nouveaux membres ;

Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres ;

Considérant que la Collectivité de RIOUX est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n'étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de RIOUX n'a pas à désigner de nouveaux représentants ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- ✓ **d'approuver** l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie,
- ✓ **d'approuver** les modifications statutaires telles que votées par le Comité Syndical et portant transformation de la structure en Syndicat mixte ouvert restreint ;

INFORMATIONS DIVERSES

Courses cyclistes : Monsieur le Maire rappelle que les courses cyclistes des Boucles Nationales du Printemps vont avoir lieu les 11,12 et 13 juin. Notre commune est concernée par la course qui se déroulera le 11 juin, il s'agit de l'étape Villars en Pons. Il demande des volontaires pour remplir la fonction de signaleur.

Élections Départementales et Régionales : Ce double scrutin se déroulera les 20 et 27 juin. Chaque conseiller est appelé à faire part de ses disponibilités pour remplir les fonctions d'assesseur. Un tableau récapitulatif leur sera transmis pour rappeler leurs heures de permanence durant ces 2 journées.

COMMUNE DE RIOUX
SÉANCE DU 27 MAI 2021

Conseil Communautaire des Jeunes : C'est Monsieur Julien CHOLLET qui s'occupe de l'organisation de ce conseil. Les conseillers sont invités à porter à sa connaissance le nom de jeunes élèves domiciliés à Rioux, scolarisés dans les classes de 4ème et de 3ème.

Schéma communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des sapeurs-pompiers reçu le 11 mai l'informant de l'avis technique favorable de ce service sur le projet communal réalisé avec l'aide de la RESE.

La problématique de la réalisation des Schémas Communaux de Défense contre l'incendie étant actuellement étudiée par les personnes politiques, Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise en sommeil de ce dossier.

Décès de Monsieur Pierre Moinard : Monsieur le Maire transmet les remerciements de la famille pour l'aide reçue lors du décès de M. Pierre MOINARD.

Cimetière : Suite au vol du portail du cimetière entre le 27 et 29 avril 2021, Monsieur le Maire présente 2 devis : La Sté Métalic de St André de Lidon et M. Christophe FILLION de Rioux.

M. FILLION ayant déjà effectué plusieurs réalisations qui ont donné entière satisfaction, à l'unanimité le Conseil Municipal souhaite qu'il réalise le nouveau portail en y apportant un système de sécurité supplémentaire.

Bornes de recharges électriques : Monsieur le Maire a été contacté par la société E-Nergyse pour l'installation d'un équipement de recharges pour voitures, scooters, vélos et trottinettes électriques. Après discussion, les membres du conseil ne donnent pas suite à cette proposition.

Éclairage Public : M. Daniel FAURE rappelle que, suite à un accident, un poteau de l'éclairage public est cassé au village du Bois Noir. Le service dépannage sera contacté pour faire cette réparation.

Village « Chez Coutant » : Mme Sylvie VIGNAUD a été contactée par Claude RICHARD. Il signale que, suite à des travaux de voirie réalisés par l'entreprise PICOULET, sur la préconisation du Syndicat de Voirie, la création d'un fossé au village de « Chez Coutant » empêche l'accès à leur terrain. Les conseillers sont surpris puisque cette parcelle de terre jouxte la route départementale, même s'ils comprennent que sans doute une nouvelle organisation de travail est nécessaire car ce fossé a été réalisé pour favoriser l'écoulement des eaux pluviales.

Réunion du Conseil Municipal : La prochaine réunion se déroulera en juillet, soit le 22 ou le 29 suivant la nécessité de l'ordre du jour.

Fin de la séance à 22 heures 30

**COMMUNE DE RIOUX
SÉANCE DU 27 MAI 2021**

Philippe SOULISSE

Jean-Michel MEGRAUD

Sylvie VIGNAUD

François TURPIN

Gaëlle LUCAZEAU

Stéphane BOUILLON

Benoît BRIDIER

Francis BONNIN

Jean-Joël BODIN

Daniel FAURE

Nadège GERBIER